

7.—Dimensions et coût des cales sèches subventionnées en vertu de la loi des subventions aux cales sèches, 1910

Localité	Longueur	Largueur	Profondeur à l'entrée	Coût total	Subvention	
	pieds	pieds	pieds	\$		
Collingwood n° 1, Ont. ¹	515-8	59-8	14-0	500,000	3	p.c. pendant 20 ans
Collingwood n° 2, Ont. ¹	413-2	95	14-0	306,965	3	p.c. pendant 20 ans
Port-Arthur, Ont. ¹	708-3	77-6	16-2	1,258,050	3	p.c. pendant 20 ans
Montréal, Qué., <i>Duke of Connaught</i> (bassin flottant).....	601	100	31-5	3,000,000	3½	p.c. pendant 35 ans
Prince-Rupert, C.B. (bassin flottant).....	600	100	32 ^a	2,199,168	3½	p.c. pendant 35 ans
Saint-John, N.-B.	1,164-5	133	40	5,500,000	4½	p.c. pendant 35 ans
North-Vancouver, C.B. (bassin flottant).....	556-5	98	28 ^a	2,500,000	4½	p.c. pendant 35 ans

¹ Les subventions à ces cales sèches ont été versées en entier.

² 28 pieds au-dessus des tins.

³ Au-dessus des tins.

Sous-section 5.—Services maritimes et opérations du Gouvernement fédéral

Les services que comprend cette sous-section sont ceux qui se rapportent au pilotage, à l'inspection des bateaux à vapeur, aux effectifs des équipages et aux accidents de navigation; et les opérations sont celles de la marine marchande du Gouvernement canadien et des Paquebots Nationaux (Antilles).

Pilotage.—Ce service fonctionne en vertu des dispositions arrêtées dans la Partie VI de la loi de la marine marchande du Canada (c. 44, 1934). Des pilotes qualifiés peuvent offrir leurs services aux navires étrangers dans les eaux locales ou intérieures. En même temps le pilotage peut être considéré comme une méthode d'assurance.

Il y a 40 districts de pilotage au Canada, dont huit (Sydney, Halifax, Saint-John, Québec, Montréal, St-Laurent-Kingston-Ottawa, Colombie Britannique et Churchill) relèvent du Ministre des Transports qui est en même temps l'administrateur du pilotage. Le district de pilotage de New-Westminster, C.B., relève de l'administration locale. Les autres districts relèvent d'administrations locales désignées par le Gouverneur en Conseil en vertu des dispositions de la loi de la marine marchande du Canada.

Le tableau 8 montre le nombre et le tonnage global des navires se servant de pilotes dans nos ports canadiens les plus importants au cours des deux dernières années fiscales. Les mêmes données sont inexistantes pour le district St-Laurent-Kingston-Ottawa.

8.—Détails du pilotage, par district, années fiscales 1939 et 1940

District	1939			1940		
	Pilotes	Navires pilotés (entrée et sortie)	Tonnage net	Pilotes	Navires pilotés (entrée et sortie)	Tonnage net
	nomb.	nomb.	tonnes	nomb.	nomb.	tonnes
Sydney.....	19	2,130	4,614,437	18	2,461	5,160,934
Halifax.....	20	2,057	7,545,185	26	4,311	16,315,929
Saint John.....	12	980	3,003,537	12	889	2,721,192
Québec.....	61	3,882	15,124,634	57	2,961	9,636,390
Montréal.....	78	6,518	15,825,177	79	4,885	10,821,151
Churchill.....	1	8	20,598	1	4	3,664
Colombie Britannique.....	35	3,675	14,572,084	34	3,612	13,604,924
New Westminster.....	7	1,034	3,638,646	7	948	3,249,284